



SNUEP-FSU
26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com
<http://www.bordeaux.snuep.com>

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, **le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les professeurs de l'Enseignement Professionnel le vendredi 26 février en visioconférence**

1) Le thème en sera :

Contractuels : vous aider dans vos démarches avec l'Education nationale

2) Le lieu :

Lien Zoom

3) Le droit à la formation

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

4) La demande

Elle doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 26 janvier 2021.**

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Madame la Rectrice.
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

5) Confirmation pour des raisons logistiques

Les collègues désireux de participer au stage doivent nous le signaler au plus vite soit :

- en téléphonant au 05 56 68 98 91
- en nous adressant un courriel à : snuepaquitaine@gmail.com

6) Ci-dessous un modèle de lettre à adresser à ton chef d'établissement

Madame ou Monsieur
PLP

A Madame la Rectrice
S/c de
LP, EREA, SEGPA, SEP

Date:

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la Loi n° 84/16 du 10/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Pour **le vendredi 26 février 2021** qui se déroulera :

En visioconférence

Afin de participer à un stage de formation syndicale.

Il est organisé sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/1999 publié au J. O. du 6/01/2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.